2 pluv. an 3.

Clu
FRC
8361

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR LE PRÉSIDENT

DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE

DU CLUB NATIONAL

DE BORDEAUX,

Dans la Séance du deux pluviôse de l'an troisième républicain, répondant au 21 janvier 1795.

CITOYENS,

TOUTES les Nations ont eu leurs fêtes publiques; dans toutes, le souvenir des événemens utiles ou glorieux, fut fixé à des jours marqués pour être perpétué. Mais dans les pays où la superstition & le despotisme subjuguèrent les hommes, leurs fêtes dûrent bientôt dégénérer. Elles furent bien

moins l'expression de la joie universelle qu'un hommage rendu à leurs maîtres politiques & religieux. Le père de famille n'y voyoit que la profusion du luxe & l'étalage de l'orgueil ; le jeune homme n'en rapportoit d'autre impression que celle d'un respect servile pour les objets ou les ordonnateurs de ces rassemblemens.

Ce n'est qu'aux Peuples libres qu'il appartient d'avoir vraiment des fêtes. Là, elles élèvent le cœur du Citoyen, elles lui font éprouver un sentiment délicieux, parce qu'elles lui retracent la gloire ou le bonheur de sa Patrie ; là, elles font partie de l'éducation de la jeunesse, parce qu'elles lui inspirent l'amour de la constitution & du gouvernement ; là, en un mot, les fêtes publiques sont des monumens pour ceux qui ont bien servi l'État, & des leçons pour ceux qui doivent le servir. Autant elles sont frivoles, insignifiantes & fausses dans les pays qu'asservissent les Rois & les Prêtres, autant elles doivent être majestueuses, imposantes & vraies dans un pays où le Peuple est tout. Lui seul a le droit de régler ses jouissances, de suspendre ses travaux, d'ordonner ses délassemens.

Aussi, combien sont intéressantes & ani-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

mées les peintures que nous ont laissé les anciens, des fêtes qui se célébroient dans les Républiques ! Le but en étoit superbe, il étoit rappellé dans chacun des détails de l'exécution ; & des institutions imaginées d'abord pour le plaisir, étoient devenues, chez des hommes passionnés pour leur liberté, un des moyens les plus actifs pour en transmettre le sentiment. La législation s'en étoit occupée avec soin ; elle avoit combiné l'ordre des fêtes avec le caractère & les mœurs, & c'est de leur accord que résultoit cet attachement héroïque d'un jeune Athénien & d'un Spartiate au sol qui les avoit vu naître, au régime qui les avoit formés.

Nous n'avons pas encore ce code plus nécessaire qu'on ne le croit, peut-être, à l'affermissement de l'esprit public. Sortis par des secousses violentes de l'abîme de l'esclavage, nous n'avons encore adopté aucun emblême qui puisse retracer à nos descendans, la mémoire des efforts rapides qui nous ont élevés au point où nous sommes. Nous avons un calendrier républicain qui indique des jours de repos; mais nous ne connoissons ni les fêtes, ni la manière de les rendre utiles à l'instruction, ni l'influence que leur célébration peut obtenir sur le caractère national.

Nos législateurs y travaillent. Sans doute ils imprimeront à tout ce qui sortira de leurs mains, cette vigueur, cette énergie républicaines qui électrisent les ames, qui doublent les forces de la nature, & produisent, dans l'ordre social, ces prodiges plus vrais, plus honorables pour l'humanité, que ceux devant lesquels nos jongleurs nous ont prosternés si long-temps.

Mais jusqu'à ce que les bons Citoyens voient réaliser leurs espérances à cet égard, faut-il sacrifier dans un silence stérile les occasions qui se présentent d'exposer nos opinions, d'entretenir dans les esprits ce désir ardent de connoître les bases de notre constitution, d'en fixer les avantages, de jetter un regard sur ce que nous fumes pour mieux sentir ce que nous sommes ? Non. La Société populaire manqueroit à son institution, elle trahiroit la confiance des Citoyens qui accourent journellement à ses séances, si dans un jour qui rappelle si vivement la fin de treize siècles de servitude, elle ne faisoit éclater par un témoignage solennel, son dévouement aux principes de la République démocratique.

Les publicistes, les philosophes même, ont fait un problême de la question de

savoir quel étoit le gouvernement le plus avantageux à l'homme. Le cri de la nature, plus puissant que tous les sophismes créés par l'habitude & la foiblesse, révèle que celui-là doit être le meilleur, où l'homme jouit de tous ses droits dans leur plénitude. Par-tout où je vois mon semblable obligé de dépendre sans cesse de la volonté d'autrui, soumis à des Lois qu'on lui dicte, sans qu'il ait le droit ni le moyen de les changer ; par-tout où je vois que le talent & la vertu ne suffisent pas pour élever l'homme, qu'il est réduit à végéter & à mourir dans l'obscurité, s'il n'appartient pas à telle ou telle classe ; par-tout où il existe des affections ou des devoirs auxquels il peut être utile d'immoler l'amour de la Patrie, je ne crois pas le gouvernement bon.

Or, il est impossible d'en assigner aucun autre que le gouvernement populaire, où la raison & la sensibilité n'aient à gémir de quelqu'un de ces malheurs & souvent de tous ensemble. Sous un Tyran, toutes les forces de la Nation sont tournées contre elle-même. Le gouvernement fait une guerre continuelle aux Sujets ; il les attaque dans leurs Lois, dans leurs biens, dans leur honneur. Il ne leur laisse que le sentiment profond de leur misère.

Là, le hazard donne les distinctions, la richesse procure les pouvoirs, & le talent s'avilit pour obtenir l'un & l'autre. Un maître commande, & à sa voix la justice se tait ; le crime est justifié, & la vertu même devient criminelle. Oui, la vertu ; n'en est-ce pas une en effet, que d'oser résister à l'oppression ? & quel est le Roi qui a su pardonner la résistence ?

Je ne prétends pas tracer ici le tableau des maux inséparables du gouvernement monarchique. Je saisis quelques traits épars dans cette vaste galerie, & me bornant à les mettre dans le jour où ils peuvent être mieux apperçus, je demande à tous ceux qui m'écoutent, si je ne les ai pas affoiblis plutôt qu'exagérés.

Il est donc impossible que l'homme trouve son bonheur, qu'il exerce toutes les facultés que la nature lui donne dans un pays soumis à des Monarques. S'il existoit encore parmi nous quelqu'un à qui le joug de la routine fit regarder cette assertion comme un paradoxe, qu'il ne prenne pas ses doutes pour l'effet d'un système raisonné, mais bien pour le signe de sa dégradation individuelle, ou au moins, pour une preuve de l'inertie de son ame. Quiconque voudra analyser ses

sensations, descendre de bonne foi dans son cœur, y trouvera le desir de son indépendance; & s'il veut remonter aux causes qui la lui firent perdre, il verra que ce fut, d'une part, la lâcheté de ceux qui y renoncèrent, de l'autre, le mépris qu'un homme violent & hardi osa concevoir pour son espece. Comment ne pas se soulever à cette idée, & ne pas tendre tous les ressorts que peut mettre en jeu le ressentiment, pour se ressaisir de ce bien précieux ?

Quoi ! plusieurs millions d'hommes pourront être forcés de soumettre leurs volontés à celle d'un seul ? Quoi ! son intérêt, sa vanité, ses passions régleroient le sort de tant d'êtres supérieurs à lui en talens, en courage, en forces phyfiques & morales ! Citoyens, voulez-vous savoir quelle étoit l'opinion de vos Rois eux-mêmes là-dessus ? lisez seulement la formule qui précédoit toujours leurs ordres ; ils s'y disoient vos maîtres, *par la grace de Dieu ;* ils reconnoissoient donc que les Peuples n'avoient jamais consenti à leur élévation !

Le Gouvernement aristocratique ne diffère de celui des Rois, qu'en ce qu'il divise le pouvoir entre plusieurs mains, au lieu de le concentrer dans une. Mais la masse des Ci-

toyens y est également victime de ce pouvoir ; elle l'est même d'avantage : car plus vous multipliez les hommes puissans, lorsqu'ils le sont avec un titre perpétuel, plus vous étendez les moyens d'oppression.

Montesquieu dont cette Commune doit s'honorer toujours d'avoir été le berceau, Montesquieu qui n'a pas osé dire son avis sur la royauté, a dit dans l'esprit des Lois (1), que dans un Gouvernement aristocratique, le Peuple n'est tout au plus à l'égard de ceux qui ont la puissance, que comme dans une monarchie, les sujets sont à l'égard du monarque. Dans un autre ouvrage qui signale également la profondeur de son génie, (2) il a dit que ceux qui obéissent à un roi, sont moins tourmentés que ceux qui vivent dans une aristocratie. Le prince est si loin de ses sujets qu'il n'en est presque pas vu, & il est si fort au-dessus d'eux qu'ils ne peuvent imaginer aucun rapport qui puisse les choquer ; mais les nobles qui gouvernent sont sous les yeux de tous. . . . . Les Républiques où la naissance ne donne aucune part au

(1) Livre 2, chapitre 3.

(2) Causes de la grandeur & décadence des Romains, chapitre 8.

gouvernement, sont à cet égard les plus heureuses ; car le Peuple peut moins envier une autorité qu'il donne à qui il veut & qu'il retire à sa fantaisie.

Écoutez encore sur le gouvernement aristocratique un écrivain qui a rempli l'Europe de sa réputation, c'est Raynal : le gouvernement de Venise, dit-il, seroit le meilleur de tous, si l'aristocratie n'étoit peut-être le pire.

Où donc l'homme peut-il trouver une existence douce & glorieuse ? dans un état populaire.

J'ouvre le contract social, ouvrage immortel du philosophe de Genève ; & mon cœur fatigué des tableaux de l'histoire, se repose avec émotion sur ces mots sublimes, tracés par sa plume consacrée au bonheur du genre humain :

« Si l'on recherche en quoi consiste » précisément le plus grand bien de tous, » qui doit être la fin de tout système de » législation, on trouvera qu'il se réduit » à ces deux objets principaux : la Liberté » & l'Égalité. La Liberté, parce que toute » dépendance particulière est autant de » force ôtée au corps de l'État ; l'Egalité, » parce que la Liberté ne peut subsister » sans elle. »

Voilà ce qu'a inspiré, ce qu'a fait écrire au plus sensible des penseurs, la raison la plus éclairée, la connoissance la plus méditée des ressorts qui font mouvoir les corps politiques.

Liberté, Égalité, filles chéries de la Nature! vous seules auriez dû toujours régler les conventions sociales. L'homme n'a commencé à être malheureux, que lorsqu'il a cessé de vous regarder comme le premier des biens; & partout où il vous méconnoît, je ne vois plus que des maîtres & des esclaves. Comment ne pas aimer un Gouvernement qui vous rend tous vos droits? la Liberté ne peut se trouver que là où chaque Citoyen joint à la volonté d'obéir, le pouvoir de commander : là où elle le rend maître de lui-même, égal aux autres, & précieux à l'État dont il fait partie.

Tels sont les principes de notre Constitution; telle doit être désormais la morale civile & religieuse de tout Français. Combien ne seroit pas malheureux celui qui en proffesseroit une autre! Je ne dis pas ouvertement; car alors il seroit plus que malheureux, il seroit coupable : mais au fonds même de son cœur. Il s'interdiroit

les plus douces jouissances de la Société humaine. Quel pourroit être en effet, le motif de sa résistance à un système qui fait le bonheur général? ce seroit sans doute, d'obtenir des autres plus d'égards, plus de déférences qu'il ne leur en accorderoit. Mais si son orgueil peut lui persuader qu'il les mérite, la réflexion doit lui démontrer qu'il ne les obtiendra pas.

Loin de moi l'idée d'attirer au Gouvernement populaire des partisans hypocrites! celui qui n'est pas assez fier pour sentir qu'il ne doit avoir d'autre maître que la Loi, n'est pas digne de célébrer avec nous la Liberté & l'Égalité. Lorsque je combats les prétentions de la vanité, qui voudroit maintenir des différences à son profit, je n'aspire qu'à guérir les erreurs de l'esprit & non à conseiller une dissimulation odieuse.

Quel est l'homme qui peut oser dire à un autre : « je n'aime pas la Liberté, (ou, ce » qui seroit plus absurde encore), je l'ai- » me, je la veux pour moi, & je m'oppose » à ce que tu en jouisses? » Seroit-ce l'opinion de sa force individuelle qui lui feroit tenir cet étrange langage? Mais toute la force du corps social réside dans chaque Républicain, par l'action de la Loi; & ni aucun

Citoyen isolé, ni aucun rassemblement partiel de Citoyens, ne peut espérer de faire triompher cette volonté bizarre. Il est donc bien plus sage, plus juste d'unir sa volonté à celle de tous, pour assurer un bien dont tous doivent profiter.

Seroit-ce par répugnance pour l'Égalité, que l'on voudroit censurer le Gouvernement populaire ? Mais ce retour au droit primitif pour avoir été retardé, n'en est pas moins sacré. Les individus ne peuvent pas plus perdre leur égalité respective, que les Nations leur souveraineté. Quel homme peut se vanter d'avoir été conçu, d'être né autrement que ses semblables ? Y a-t-il quelqu'un qui puisse dire qu'il est affranchi des règles de l'organisation commune ? Qu'il ne ressemble pas à la masse des autres, par sa constitution physique & morale ? S'il est vrai que ce privilège n'exista jamais, il dût être vrai toujours qu'aucun homme n'a plus de droit qu'un autre.

Non, il n'en a pas plus ; ce n'est pas le Gouvernement populaire qui crée cette maxime. Elle fut gravée des mains de la nature sur la première page du livre de la vie. L'orgueil & l'égoïsme l'effacèrent, le courage & l'amour de la Patrie l'ont faite revivre.

Mais la Constitution qui nous assure cette égalité, ne nous la donne qu'avec cette modification inséparable de l'état social. C'est une égalité des droits, & non pas une égalité des jouissances qu'elle procure à chaque Citoyen. Comme la nature les fait différer par les talens & par les qualités de l'ame, il est juste qu'ils puissent différer aussi par les richesses qui sont quelquefois le prix du bonheur, & presque toujours celui de l'industrie & du travail. Mais comme cette différence n'en occasionne aucune dans la distribution des emplois & des honneurs, elle ne détruira pas l'égalité qui doit subsister entr'eux; ils seront égaux, parce qu'ils ne dépendront que des Lois, & qu'ils seront tous également chargés du glorieux emploi de contribuer au repos & au bonheur de la Patrie.

« Il ne faut pas (dit encore l'auteur du con-
» trat social) entendre par ce mot *Égalité*,
» que les degrés de puissance & de riches-
» ses soient absolument les mêmes; mais
» quant à la puissance, qu'elle soit au-dessous
» de toute violence, & ne s'exerce jamais
» qu'en vertu du rang qu'assigne la Loi; &
» quant à la richesse, que nul Citoyen ne soit
» assez opulent pour en acheter un autre,

» & nul assez pauvre pour être contraint de » se vendre. »

Le Gouvernement populaire est également calomnié, & par ceux qui lui reprochent de n'avoir pas effectué sur les fortunes l'égalité qu'il a consacrée, & par ceux qui craignent qu'il ne tende à ce résultat. Vouloir borner ce que chaque famille pourra posséder, ce seroit écraser l'industrie. Ce n'est point par des Lois prohibitives que la démocratie veut tenir dans une sorte d'équilibre les fortunes des particuliers, c'est en introduisant parmi eux l'esprit de désintéressement, en réglant les choses de manière que les gens de bien ne désirent pas d'augmenter leurs possessions, & que les méchans ne le puissent pas.

Voilà le seul point de perfectibilité auquel les institutions humaines puissent prétendre, & c'est-là que conduit une Constitution comme la nôtre, qui a effacé toutes ces lignes de démarcations tracées par l'orgueil ; qui apprécie un homme, non pas sur ce que furent ses ancêtres, mais sur ce qu'il est ; qui laisse au travail toutes les récompenses qui lui sont dues, & ne connoît d'autre titre aux distinctions

que le plus ou le moins d'amour pour la Patrie, & de dispositions à la servir.

Je m'apperçois, Citoyens, que j'ai ouvert devant moi une trop vaste carrière ; je vois qu'entraîné par la force du sentiment qui me domine, j'entreprendrois une tâche au-dessus de mes moyens & du temps qui m'a été donné, si je voulois entrer dans de plus grands développemens, sur les principes qui constituent le Gouvernement populaire, & sur la réfutation des censures qu'on peut en faire. Un mot peut répondre à tout. Je ne connois d'homme à qui ce Gouvernement puisse déplaire, que celui qui est assez lâche pour ne pas aimer la liberté, ou assez sot pour se croire d'une espèce supérieure aux autres.

Mais au lieu de vous présenter davantage mes propres idées, permettez que je vous rapporte celles de l'écrivain sublime qui a le mieux saisi ce que l'homme devoit à sa patrie, & ce que la patrie devoit à chaque individu. En les copiant, mon cœur s'embrase du feu qui les dicta ; mais il n'y a que Rousseau qui ait su joindre au talent de les concevoir, celui de les exprimer si énergiquement.

C'est dans son discours, sur l'économie

politique. Il ne s'agit pas là de la préférence qui est due au Gouvernement populaire sur tous les autres ; mais il s'agit des règles, sans lesquelles un Gouvernement républicain ne peut exister ; & puisqu'elles conviennent à tous, elles doivent être inaltérables dans celui où nous sommes.

« Il est impossible qu'aucun établissement quelqu'il soit, puisse marcher selon l'esprit de son institution, s'il n'est dirigé selon la loi du devoir. Le plus grand ressort de l'autorité publique, est dans le cœur des Citoyens, & rien ne peut suppléer aux mœurs pour le maintien du Gouvernement. Non-seulement, il n'y a que les gens de bien qui sachent administrer les lois ; mais il n'y a dans le fonds que d'honnêtes gens qui sachent leur obéir. Celui qui vient à bout de braver les remords, ne tardera pas à braver les supplices. »

« Voulons-nous donc que les Peuples soient vertueux, commençons par leur faire aimer la Patrie. Mais pour la leur faire aimer, que faut-il ? Que chacun jouisse de la sûreté civile ; que sa vie, ses biens & sa liberté ne soient à la discrétion de personne. La sûreté particulière est tellement liée avec la confédération publique, que sans les égards que l'on

doit à la foiblesse humaine, cette convention seroit dissoute par le droit, s'il périssoit dans l'État un seul Citoyen qu'on auroit pu secourir ; si l'on en retenoit à tort un seul en prison ; s'il se perdoit un seul procès avec une injustice évidente. »

« L'engagement du corps de la Nation, n'est-il pas de pourvoir à la conservation du dernier de ses membres, avec autant de soins qu'à celle de tous les autres ? Et le salut d'un Citoyen est-il moins la cause commune, que celui de tout l'État ? Qu'on nous dise qu'il est bon qu'un seul périsse pour tous ; j'admire cette sentence dans la bouche d'un digne & vertueux patriote qui se consacre volontairement & par devoir à la mort pour le salut de son pays. Mais si l'on entend qu'il soit permis au Gouvernement de sacrifier un innocent au salut de la multitude, je tiens cette maxime pour une des plus exécrables que jamais la tyrannie ait inventées, la plus fausse qu'on puisse avancer, la plus dangereuse qu'on puisse admettre, & la plus directement opposée aux lois fondamentales de la société. Loin qu'un seul doive périr pour tous, tous ont engagé leurs biens & leurs vies à la défense de chacun d'eux.

« Après avoir, par supposition, retranché du Peuple un individu après l'autre, pressez les partisans de cette maxime, de mieux expliquer ce qu'ils entendent par *le corps de l'État*, & vous verrez qu'ils le réduiront à la fin à un petit nombre d'hommes, qui ne sont pas le Peuple, mais les Officiers du Peuple, & qui s'étant obligés, par un serment particulier à périr eux-mêmes pour son salut, prétendent prouver par-là, que c'est à lui à périr pour eux. »

« O Rousseau ! la profondeur de tes conceptions est admirable sans doute ; mais la bonté, la sensibilité de ton cœur est encore au-dessus ! Comme tu plaides la cause de l'humanité ! Comme tu élèv es mes yeux la dignité de l'homme ? Comment celui dont l'existence te paroît si précieuse, pourroit-il consentir à l'avilir par une dépendance de son semblable ! »

« Les Romains, continue-t-il, se distinguèrent au-dessus de tous les peuples de la terre, par les égards du Gouvernement pour les particuliers, & par son attention scrupuleuse à respecter les droits inviolables de tous les membres de l'État. Il n'y avoit rien de si sacré que la vie des simples Citoyens ; il ne falloit pas moins que l'assem-

blée de tout le Peuple pour en condamner un. Le Sénat même, ni les Consuls, dans toute leur majesté, n'en avoient pas le droit; chez le plus puissant Peuple du monde, le crime & la peine d'un Citoyen étoient une désolation publique. Aussi parut-il si dur d'en verser le sang, pour quelque crime que ce fût, qu'une loi commua la peine de mort en celle de l'exil, pour tous ceux qui voudroient survivre à la perte d'une si douce Patrie. »

C'est ainsi, Citoyens, que s'établit cette idolâtrie réciproque entre la patrie & ses enfans; c'est de la tendre sollicitude de l'État pour chacun de ceux qui le composent, que naît cet abandon héroïque de Léonidas & de ses compagnons, qui célébroient leur mort prochaine en partant pour les Thermopyles; & la vertu inflexible de Caton, qui aime mieux mourir que de connoître un maître.

Mais où trouverez-vous ce dévouement, si ce n'est dans les Gouvernemens populaires? Si vous rencontrez, dans l'histoire des Monarchies quelque trait qui lui ressemble, c'est l'acte d'un préjugé aveugle qui ne cherche qu'une vaine gloire; chez les républicains, c'est l'impulsion d'un sentiment qui préfère le devoir à tout.

Glorifions-nous donc, Français, d'être venus à cette époque, où la raison publique reprenant tous ses droits, a fait justice des tyrannies de toute espèce. N'en souffrons jamais aucune ; que le même tombeau, qui renferme les cendres du dernier Roi, s'ouvre pour y précipiter tous ceux qui voudroient se ressaisir de son titre & de son pouvoir. Voyez comme déjà la certitude de combattre pour l'intérêt de la patrie, non pas pour l'ambition d'un tyran, a fait faire à vos soldats des efforts surnaturels ; osez concevoir de votre courage & de vos ressources toutes les espérances qui en peuvent naître ; laissez à vos Représentans le soin d'administrer la République ; ils en furent les fondateurs ; ils l'ont sauvée, encore récemment, des entreprises téméraires d'une faction aussi ambitieuse que sanguinaire. Il est bien juste que nous nous en remettions à eux sur le choix des moyens qui peuvent assurer son bonheur & sa gloire. Nous, songeons à nous fortifier dans les vertus, sans lesquelles le Gouvernement n'a ni vigueur, ni succès.

Vive la République ! Vive la Convention Nationale !

De l'Imprimerie du Citoyen DELORMEL.